

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le treize juin deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – Mme Christiane MEURILLON – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Benoit BOUREL).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER).

Secrétaire de Séance : Mme Capucine MAYEUR.

N° 2024-25 - Objet : Création d'un groupement de commandes pour l'organisation et la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement(ALSH).

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS

Afin de mutualiser les achats en matière de prestations de services pour l'organisation et la gestion des accueils de loisirs sans hébergement pendant les périodes de vacances scolaires, et conformément aux dispositions de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique, il est proposé de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement de commandes sera constitué entre la commune de Verlinghem et la commune de Lompret. Il permettra de grouper les achats et d'élargir les services proposés aux habitants de Verlinghem et Lompret, les volumes en jeu permettant d'obtenir de meilleures conditions de prix et d'exécution.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, la commune de Lompret assurera les fonctions de coordonnatrice. Elle sera chargée de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du contractant ainsi que de la signature et la notification du marché. Elle passera en outre les éventuels avenants. Chaque membre du groupement exécutera la part de marché dont il a la charge conformément aux dispositions définies dans la convention.

Le marché à conclure est un marché de prestations de services passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché sera conclu pour une période de 3 années, du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au dernier jour de la période des vacances scolaires de Noël qui débiteront en 2025.

Les besoins des membres du groupement sont répartis de la manière suivante :

Membre du groupement	Périodes d'organisation & fonctionnement des accueils de loisirs
Commune de Verlinghem	<p><u>VACANCES DE FEVRIER :</u> Accueil organisé dans les locaux de la commune de Verlinghem.</p> <p>Public accueilli : Enfants de Verlinghem et Lompret. Possibilité d'accueil d'enfants extérieurs aux deux communes (sous réserve de places disponibles après inscriptions des verlinghemmois et lomprétois).</p> <p>Capacité d'accueil : 70 places.</p> <p>Période d'accueil : Pendant toute la période de vacances.</p> <p><u>VACANCES D'ETE – MOIS DE JUILLET :</u> Accueil propre à la commune de Verlinghem organisé dans ses locaux.</p> <p>Public accueilli : Centres de loisirs traditionnels: enfants de Verlinghem. Possibilité d'accueil d'enfants extérieurs à la commune (sous réserve de places disponibles après inscriptions des verlinghemmois). Centres de loisirs pour les adolescents (organisation de stages d'une semaine à vocation sportive ou culturelle): enfants de Verlinghem. Possibilité d'accueil d'enfants extérieurs à la commune (sous réserve de places disponibles après inscriptions des verlinghemmois).</p> <p>Capacité d'accueil : 100 places pour les centres de loisirs traditionnels et 16 places par stage pour adolescents.</p> <p>Période d'accueil : Pendant toute la période de vacances.</p> <p><u>VACANCES D'ETE – MOIS D'AOUT :</u> Accueil organisé dans les locaux de la commune de Verlinghem.</p> <p>Accueil des adolescents propre à la commune de Verlinghem organisé dans ses locaux.</p> <p>Public accueilli : Centres de loisirs traditionnels: enfants de Verlinghem et Lompret. Possibilité d'accueil d'enfants extérieurs aux deux communes (sous réserve de places disponibles après inscriptions des verlinghemmois et lomprétois). Centres de loisirs pour les adolescents (organisation de stages d'une semaine à vocation sportive ou culturelle): enfants de Verlinghem. Possibilité d'accueil d'enfants extérieurs à la commune (sous réserve de places disponibles après inscriptions des verlinghemmois).</p> <p>Capacité d'accueil : 100 places pour les centres de loisirs traditionnels et 16 places par stage pour adolescents.</p>

	<p>Période d'accueil : Pendant toute la période de vacances.</p> <p>VACANCES DE NOËL : Accueil organisé dans les locaux de la commune de Verlinghem.</p> <p>Public accueilli : Enfants de Verlinghem et Lompret. Possibilité d'accueil d'enfants extérieurs aux deux communes (sous réserve de places disponibles après inscriptions des verlinghemmois et lomprétois).</p> <p>Capacité d'accueil : 40 places. En dessous de 20 inscriptions, le centre ne sera pas ouvert.</p> <p>Période d'accueil : 1 semaine.</p>
<p>Commune de Lompret</p>	<p>VACANCES DE PRINTEMPS : Accueil organisé dans les locaux de la commune de Lompret.</p> <p>Public accueilli : Enfants de Verlinghem et Lompret. Possibilité d'accueil d'enfants extérieurs aux deux communes (sous réserve de places disponibles après inscriptions des verlinghemmois et lomprétois).</p> <p>Capacité d'accueil : 70 places.</p> <p>Période d'accueil : Pendant toute la période de vacances.</p> <p>VACANCES D'ETE – MOIS DE JUILLET : Accueil propre à la commune de Lompret organisé dans ses locaux.</p> <p>Public accueilli : Enfants de Lompret. Possibilité d'accueil d'enfants extérieurs à la commune (sous réserve de places disponibles après inscriptions des lomprétois).</p> <p>Capacité d'accueil : 100 places.</p> <p>Période d'accueil : Pendant toute la période de vacances.</p> <p>VACANCES D'AUTOMNE : Accueil organisé dans les locaux de la commune de Lompret.</p> <p>Public accueilli : Enfants de Verlinghem et Lompret. Possibilité d'accueil d'enfants extérieurs aux deux communes (sous réserve de places disponibles après inscriptions des verlinghemmois et lomprétois).</p> <p>Capacité d'accueil : 70 places.</p> <p>Période d'accueil : Pendant toute la période de vacances.</p>

Cette organisation sera reconduite en 2026 et 2027.

Les dépenses propres à la commune de Verlinghem seront inscrites chaque année au budget de la commune.

Les dépenses propres à la commune de Lompret seront inscrites chaque année au budget de la commune.

Par ailleurs, il convient de désigner un membre du conseil municipal de Verlinghem pour représenter la commune au sein de la commission d'analyse des offres du groupement de commandes.

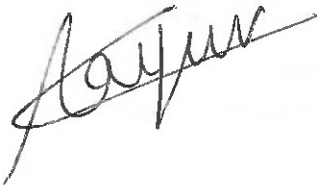
Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

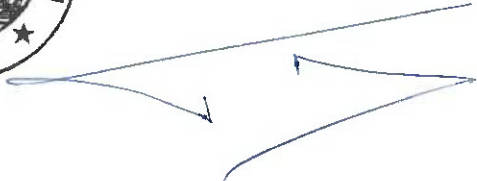
L'Assemblée, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes auquel participeront les communes de Verlinghem et Lompret ;
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la commune de Lompret coordonnatrice du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- décide d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la commune ;
- Désigne Madame Gaëlle COMBRIS, en qualité de représentant titulaire, et Madame Dominique QUINART, en qualité de représentante suppléante, pour siéger à la commission d'analyse des offres du groupement de commandes.

La secrétaire de séance,
Capucine MAYEUR.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 27.06.2024
et de la publication le 28.06.2024. Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_25
Objet :	Création d'un groupement de commandes avec la ville de Lompret pour l'organisation des ALSH
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215906116-20240620-2024_25-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20240620-2024_25-DE-1-1_0.xml	text/xml	907 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2024_25.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20240620-2024_25-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	247.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 juin 2024 à 15h43min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 juin 2024 à 15h43min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 juin 2024 à 15h43min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 juin 2024 à 15h43min15s	Reçu par le MI le 2024-06-27